



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

**COMMUNE DE GARDANNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Décision n° 2025-04**

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET  
DES TARIFS POUR LES MATERIELS DE PRET – ANNEE 2025**

*Le Maire de la Commune de Gardanne,*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 à L. 2122-23 ;

**Vu** la délibération municipale du 16 décembre 2010 permettant de procéder à la fixation de nouveaux tarifs pour la location des salles, et à la mise en place d'un barème en cas de perte ou de destruction de matériel et mettant en place le principe « d'un ticket gratuit - Salles de location » prévoyant une gratuité par an et par association gardannaise sur demande d'une salle payante en dehors de l'utilisation de la Halle et de l'organisation des lotos annuel,

**Vu** la délibération municipale n° 2021-04 du conseil municipal en date du 15 février 2021 portant délégation de fonctions du conseil municipal au maire ;

**Vu** la délibération municipale n°2024-110 en date du 04 décembre 2024 portant réforme et simplification des relations juridiques entre la commune et les associations et approuvant le modèle unique de conventions de prêt ou de location de locaux, concernant toutes les associations et tous les usages privés (particuliers et professionnels) ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de maintenir les tarifs de location des salles et des matériels de prêt pour l'année 2025,

**D E C I D E**

**Article 1 :**

De fixer, **à compter du 1<sup>er</sup> février 2025**, les tarifs de location des salles municipales comme détaillé dans le tableau joint en annexe.

**Article 2 :**

En cas de perte ou destruction de matériel, les associations emprunteuses seront tenues de rembourser la ville sur la base des tarifs forfaitaires suivants :

Pour perte de matériel :

Table : 100 euros  
Grille d'exposition : 100 euros  
Chaise fer : 40 euros  
Chaise : 30 euros  
Sono portable : 900 euros

Pour dégradation de matériel :

Table / grille : 10 euros

Chaise : 5 euros

Sono portable : 100 euros

**Article 3 :**

Conformément aux délibérations des conseils municipaux des 16 décembre 2010 et 04 décembre 2024 :

- L'accès est gratuit pour les salles destinées à un usage associatif en tant que siège social ou créneau d'activité (gymnases, salles polyvalentes, salles réunion ou bureaux) ;
- Les utilisateurs associatifs des salles de location sont susceptibles de demander une exonération exceptionnelle selon le principe de « Ticket gratuit » prévoyant une gratuité une fois par an et par association pour une salle payante en dehors de l'utilisation de la Halle et de l'organisation des lotos annuels, selon la délibération du 16 décembre 2010.

**Article 4 :**

Les recettes seront imputées au Budget Communal 2025.

**Article 5 :**

La présente décision sera transcrite au registre des délibérations et sera publiée sur le site internet de la commune.

**Article 6 :**

La communication de la présente décision sera faite aux membres du conseil municipal lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 7 :**

Monsieur le Maire de la Commune de Gardanne, la Directrice générale des services de la Commune de Gardanne et le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont l'expédition sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Aix-en-Provence.

**Fait à Gardanne, le 23 janvier 2025,**

**Par délégation du conseil municipal**

**Le Maire,**

**Hervé GRANIER**



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Gardanne, sis Mairie de Gardanne, cours de la République, 13120 Gardanne. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

La présente décision peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois à compter, soit de la date de sa notification ou de sa publication, soit à compter de la décision de rejet du recours gracieux, d'un recours contentieux auprès du tribunal administration de Marseille sis 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE.

**Transmise au contrôle de légalité**

**et publiée le : 29 JAN. 2025**

**2025**

Salles	Tarifs	Cautions	Facturation Nettoyage	Utilisateurs
<b>SALLE POLYVALENTE HALLE LEO FERRE</b>	<b>219 €</b>	430 €	162 €	Association gardannaise
	<b>275 €</b>	430 €	162 €	Privé Gardanne (particulier ou entreprise)
	<b>658 €</b>	860 €	162 €	Association ou privé extérieur
	<b>1015 €</b>	1 600 €	162 €	Entreprise extérieure
<b>MAISON DU PEUPLE</b>	<b>219 €</b>	539 €	162 €	Association gardannaise
	<b>330 €</b>	539 €	162 €	Privé Gardanne (particulier ou entreprise)
	<b>1025 €</b>	860 €	162 €	Association ou privé extérieur
	<b>268€</b>	539 €	162 €	Asso gardannaise verrière et maison du peuple pour Loto
<b>SALLE DE BIVER</b>	<b>132 €</b>	430 €	109 €	Association gardannaise
	<b>188 €</b>	430 €	109 €	Privé Gardanne (particulier ou entreprise)
	<b>666 €</b>	860 €	109 €	Association ou privée extérieur
<b>FONTVENELLE</b>	<b>88 €</b>	215 €	109 €	Association gardannaise
	<b>110 €</b>	215 €	109 €	Privé Gardanne (particulier ou entreprise)
	<b>265 €</b>	430 €	109 €	Association ou privée extérieur

<b>SALLE PITYY</b> ( ecole+centre de loisirs )	<b>84 €</b>	215 €	162 €	Association gardannaise
	<b>165 €</b>	215 €	162 €	Privé Gardanne (particulier ou entreprise)
	<b>666 €</b>	860 €	162 €	Association ou privée extérieur
<b>PARC DE VALABRE</b>	<b>165 €</b>	539 €	544 €	Association gardannaise
	<b>416 €</b>	539 €	544 €	Association extérieure
<b>HALLE LEO FERRE</b>	<b>290 €</b>	3 229 €	1 087 €	Association gardannaise 1/2 Halle jour montage
	<b>459 €</b>	3 229 €	1 087 €	Configuration Galas associatifs forfait unique
	<b>576 €</b>	3 229 €	1 087 €	* Association gardannaise 1/2 Halle * Association gardannaise Halle Entière jour montage * Entreprise gardannaise 1/2 Halle jour de montage * Association extérieure 1/2 halle jour de montage
<b>HALLE LEO FERRE</b>	<b>1153€</b>	3 229 €	1 087 €	* Association extérieure 1/2 Halle * Association gardannaise Halle entière * Entreprise gardannaise Halle entière jour de montage  * Association extérieure Halle entière jour de montage

<b>HALLE LEO FERRE</b>	<b>1647 €</b>	5 329 €	1 087 €	* Entreprise extérieure Halle entière jour de montage * Entreprise extérieure 1/2 Halle
	<b>2308€</b>	3 229 €	1 087 €	* Association extérieure Halle entière * Entreprise gardannaise Halle entière
	<b>3293€</b>	5 329 €	1 087 €	* Entreprise extérieure Halle entière
<b>LA VERRIERE</b>	<b>51 €</b>	215 €	109 €	Entreprise